

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 27 AVRIL 2026**

Délibération n°

2026027

Date de convocation : 23/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 22
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 23

Vote : 23
Pour : 23 (dont 1 pouvoir)
Abstention : 0
Contre : 0

**Budget prévisionnel 2026
du BA cimetière
Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260427-D_2026027-DE

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 23 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, Jean-Baptiste HALTY, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Karine MONTEILLET, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : Mme Carole NAZABAL (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle DALLET

**O.J n°5.1 : Vote du budget primitif
pour l'exercice 2026
Budget annexe du cimetière**

Rapporteur : Monsieur le maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2026 a été débattu lors de la commission finances qui s'est réunie le jeudi 16 avril 2026 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement, pour le budget annexe du cimetière.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif 2026 du budget annexe du cimetière par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 349.68	29 349.68
Investissement	77 582.00	77 582.00

Section de Fonctionnement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 042	29 309.68	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 65	40.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	2 768.69	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 70	26 575.99	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 75	5.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

Section d'investissement :▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 16	77 582.00	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	48 272.32	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>
Chap. 040	29 309.68	→ <i>Adopté à l'unanimité</i>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.**

Fait à Bassussarry, le 27 avril 2026.

Le Maire,
Yannick BASSIER

The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE BASSUSSARRY' around the top edge, 'R.F.' at the bottom, and '64210' in the center. A blue ink signature is written across the stamp.